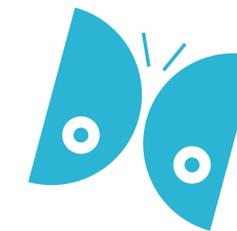


# Bienvenue sur l'Espace Naturel Sensible de la zone humide de Breuillez



## La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) c'est quoi ?

Le Département du Doubs intervient pour préserver des sites et des paysages remarquables et des milieux naturels. Ces sites, appelés Espaces Naturels Sensibles, sont aussi destinés à la sensibilisation du public à travers une ouverture et un aménagement raisonné.

En lien avec les acteurs locaux, le Département développe un réseau de sites d'intérêt départemental, véritables vitrines de la diversité des milieux naturels du Département (tourbières, zones humides, pelouses sèches, forêts...). Ils ont une vocation forte de découverte par le public.

Ces sites sont gérés et aménagés par des acteurs locaux (communes, groupements de communes, associations...) ou par le Département du Doubs lui-même.

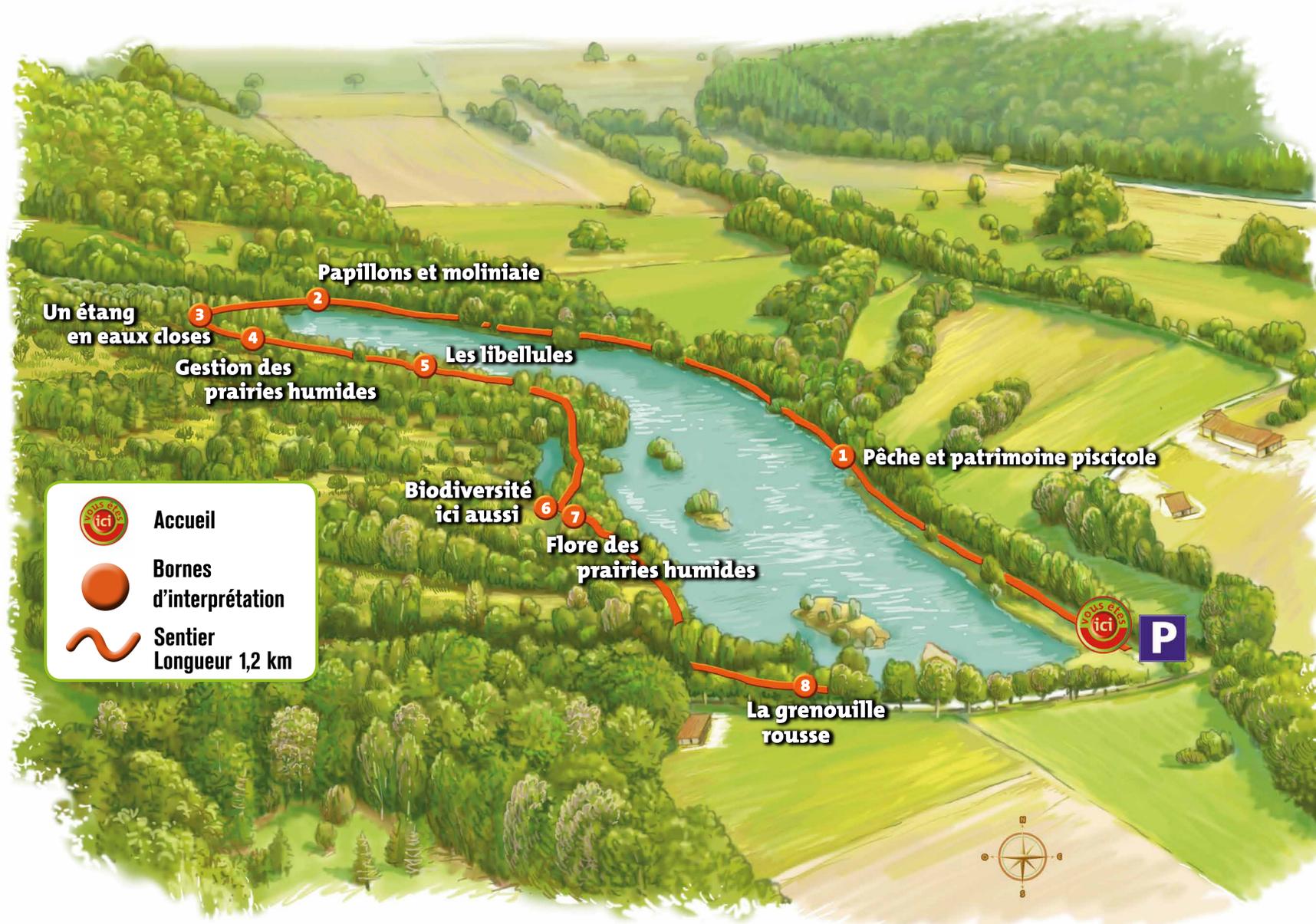
Le Département finance ces actions grâce à une taxe spécifique prélevée lors de la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

Si vous avez construit un bâtiment ces dernières années, vous avez contribué à ce fonds et donc à la préservation de ces sites.

Pour tout renseignement concernant la politique des Espaces Naturels Sensibles et notamment les dates des visites guidées et manifestations sur le site : [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

Le Département du Doubs, la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel et la Commune de Bremondans, propriétaire de ce site, s'engagent à en assurer la préservation et à favoriser l'ouverture au public dans un souci d'éducation à la connaissance et de prise en compte de notre patrimoine naturel.

La zone humide de Breuillez est installée dans une légère dépression dont les points les plus bas sont occupés par un étang. Des prairies humides à molinie occupent l'essentiel des pentes en amont de l'étang. Un usage agricole ancien (par fauche ou pâturage) a sans doute permis le maintien de cette formation herbacée spécifique qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Aujourd'hui, cet espace est en voie d'enfrichement et de boisement. Plusieurs campagnes de coupe de bois et de débroussaillage localisés, réalisées depuis 2012 par la communauté de communes dans le cadre de la gestion du site permettent le maintien des zones ouvertes.



## La zone humide de Breuillez, un écrin pour plusieurs espèces protégées

### Le Mélibée

Considéré comme vulnérable en Europe, et actuellement très menacé sur le plan national, où il ne se rencontre plus que dans les départements du Doubs et du Jura, le Mélibée occupait il y a encore quelques décennies le quart nord-est de la France. A l'échelle régionale, les principales menaces reposent sur les atteintes portées aux zones humides (drainage, creusement de plans d'eau, plantations d'arbres, voire mise en culture et urbanisation des milieux occupés).



Frédéric Mora - CBNFC-ORI

### Le Spiranthe d'été

Le Spiranthe d'été est une orchidée rare et menacée en France, ainsi que dans tous les pays d'Europe, où elle est protégée par la loi. Elle est connue actuellement sur 5 stations en Franche-Comté.



Eric Brugel - CBNFC-ORI

### Un cortège d'amphibiens



Philippe Legay-LPOFC

Moins rares que le Spiranthe ou le Mélibée, mais néanmoins menacés en Franche-Comté, et moins fréquents sur le 1<sup>er</sup> plateau qu'en plaine, Triton crêté, Triton ponctué, Grenouille agile et Crapaud sonneur à ventre jaune vivent ici.

**Rappel : La destruction, l'arrachage, le prélèvement, la perturbation d'une espèce protégée représentent un délit pénal punissable d'une amende pouvant atteindre 15 000 € et un an de prison.**

## Les actions de restauration et de gestion entraînent la préservation d'un cortège d'espèces : insectes, amphibiens, oiseaux, plantes...

Le site de Breuillez bénéficie depuis 2012 de mesures de restauration et d'entretien en faveur des espèces menacées et en particulier du Mélibée. Il fait l'objet d'une surveillance régulière par les autorités locales ainsi que par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés.

Un sentier d'interprétation permet la découverte du site et aussi du patrimoine communal. Le parcours sur ce sentier se fait sous votre entière responsabilité. Respectez la nature et ses usagers, promeneurs et pêcheurs. Ne quittez pas le sentier et ne cueillez pas de plantes. Emportez vos déchets et laissez ce site propre et accueillant.

Le livret de découverte du sentier d'interprétation est disponible auprès de la mairie de Bremondans ou de la communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel, ainsi que dans le distributeur près du panneau d'accueil. Il est téléchargeable sur les sites internet suivants : [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr) - [www.portes-haut-doubs.com](http://www.portes-haut-doubs.com)

